



## COMMUNIQUE

N° 0008 /ASRAN/DG/DAAF/SBMP/BM DU 19 JUN 2026 PORTANT  
ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES  
N°0001/AONO/ASRAN/CIPM/2026 DU 23 MARS 2026 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE  
POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DU PERSONNEL DE L'AUTORITE DE  
SURETE RADIOLOGIQUE ET DE SECURITE NUCLEAIRE.

### FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/ASRAN

Le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire,  
communiqué :

Conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres  
N°0001/AONO/ASRAN/CIPM/2026 du 23 mars 2026 pour la souscription d'une police d'assurance  
maladie au profit du personnel de l'ASRAN, les résultats de cet Appel d'Offres se présentent comme  
suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Montant TTC (FCFA)	Note globale	Délai	Rang	Observations
Lot unique	ZENITHE INSURANCE S.A. (BP : 1540 Douala)	97	7 992 517	97,77	08 mois	1 <sup>er</sup>	Adjudicataire de la lettre- commande : ZENITHE INSURANCE (BP : 1540 Douala)
	NSIA ASSURANCES (BP : 2759 Douala)	71,63	7 959 342	80,14	08 mois	2 <sup>ème</sup>	

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter  
à la Direction Générale de l'ASRAN, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de  
publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande.

Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Yaoundé, le 19 JUN 2026

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM/ASRAN
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO / ARCHIVE



LE DIRECTEUR GENERAL

*Dr. Simo Augustin*